L'Écho des Estuaires vous souhaite une bonne année 2016

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N°49
janvier 2016

Sommaire :

- Le mot du président
- AG le 19 mars
- CR commission attribution
- L'affaire des poteaux
- Le bonheur est dans le carrelet
- Étude du CREAA sur l'alose
- CR conseil d'administration
- Annonces
- La recette de tante Yvonne : *Coquilles St Jacques flambées*

Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

Nous voici à l'aube d'une année nouvelle et tout naturellement, je viens vous présenter mes vœux d'une bonne et heureuse année 2016, me faisant également l'interprète de tout le Conseil d'Administration qui œuvre avec moi pour la bonne marche de notre association.

Que dire de cette année 2015 qui vient de se terminer ? Question pêche, pas de quoi pavoiser. Un début prometteur, malheureusement suivi par un bilan calamiteux. Entre autres, du jamais vu de mémoire de pêcheur : un automne sans crevettes. Notre beau bouquet rose a fui notre rivage cette année. Quelle en est la cause ? Réchauffement des eaux ? Pêche trop intensive à l'automne 2014 (en décembre, il s'en prenait encore !!!) ? Aucune raison sérieuse n'a été avancée. Attendons l'automne 2016

Pour notre association, les problèmes à résoudre n'ont pas manqué. Le plus perturbant a été celui des poteaux qui nous a fait craindre à un moment donné que tous nos carrelets allaient subir un sort funeste pour cause de pollution. Heureusement, la raison l'emporta. Nous en parlerons plus loin.

Il me faut ajouter un autre motif de satisfaction : la reconnaissance appuyée que notre association reçoit de la part de la DDTM. Nous sommes écoutés et nos remarques souvent prises en compte. C'est sans doute le résultat de notre participation constructive à toutes les réflexions concernant les carrelets.

Seule ombre au tableau. Malgré une relance récente auprès du Conseil Départemental pour la reconnaissance officielle du caractère patrimonial de nos carrelets, c'est toujours le grand silence. Même pas d'accusé de réception de notre demande !!!!!

Il me reste à vous informer de la date définitivement fixée de notre AG. Elle aura lieu le samedi 19 mars dans la citadelle du Château d'Oléron. Je compte sur vous pour une belle réunion comme à l'accoutumée.

Bonne année, Bonne santé et Bonnes Pêches

Votre président, Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques - Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques

Tél : 05.46.84.85.39 - email : president@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

Assemblée Générale

Comme annoncé dans mon avant propos, notre Assemblée Générale se tiendra cette année

Le samedi 19 mars

dans la magnifique salle de spectacle de la citadelle du Château d'Oléron, mise gracieusement à notre disposition par M. le Maire. C'est la 1ère fois que l'île d'Oléron nous accueille, nous permettant de combler ainsi une lacune qui ne pouvait pas durer. L'île a aussi, sur son territoire, des carrelets et il était normal que notre association lui rende visite pour une de ses AG. Et peut-être avons-nous bien fait d'attendre car les lieux, récemment réhabilités de belle manière, sont superbes et nous accueilleront également pour le repas.

Alors : 1 – N'oubliez pas que notre réunion débutera à 9h30 précise pour ne pas terminer trop tard et soyez à l'heure si vous ne voulez pas manquer les mots d'accueil de Mr le Maire qui nous présentera également sa ville ;

2 – N'oubliez pas également, si vous désirez rester au repas qui sera servi dans une salle voisine, de vous inscrire et de donner votre choix de menu.



Commission d'attribution des pontons de pêche au carrelet.

La commission d'attribution des emplacements s'est déroulée le 8/11/2015 à la DDTM à La Rochelle ; commission à laquelle ont assisté le Président Martin accompagné du secrétaire de l'ADDPMLT.

22 emplacements sur 10 communes ont été proposés à la consultation.

79 candidatures ont été reçues conformes (certains ayant postulé pour plusieurs emplacements.

2 demandeurs se sont désistés avant la commission.

16 candidatures ont été reçues hors délais.

Dans le respect de la hiérarchisation des critères d'attribution, les choix ont été analysés et l' attribution prononcée en fonction de la date de réception à la DDTM et l'acceptation prioritaire de candidats non retenus à la cession précédente.

Nota : le critère d'attribution «installation détruite par la tempête Xynthya et non reconstructible du fait des conclusions de l'étude d' impact» n'a pas été appliqué, sauf pour le site de La Manon.

La commission a retenue et affecté 20 demandes ; 2 emplacements n'ont pas recueilli de candidatures et seront proposés à une nouvelle cession.

Plusieurs questions ont été soulevées dans le cadre de cette commission :

1) cession préalable de pontons existants par leur anciens propriétaires, notion qui entre en contradiction avec le fondement de la procédure de gestion : « publicité, transparence, accès pour tous à cette forme de loisir

Trois principales solutions sont envisagées :

respecter la procédure mise en place, la cession préalable est illégale, elle ne peut se faire qu'après l'obtention de l'AOT.

Autoriser la cession ou la promesse de vente avant toute publicité, la commission ne faisant qu'entériner une cession de gré à gré.

Solliciter, si elle est légalement acceptable l' autorisation des propriétaires de diffuser leurs coordonnées sur les fiches de publicité.

2) charte architecturale et technique :

La plaquette conçue en 2010 doit être améliorée :

l'étude des dangers ayant défini des zones à risques modifie les prescriptions de reconstruction (hauteur, section des bois, ancrage, contreventements).



Le problème de l'usage de bois traités et leur prochaine interdiction engage à utiliser déjà des bois reconnus neutres.

Nota : le service de suivi des biocides au ministère de l'écologie a signifié : « la non interdiction actuelle du korasit » ; toutefois son usage en milieu marin sera interdit dans un proche avenir, mais cette interdiction ne pourra pas s'appliquer de manière rétroactive.

Une proposition de rédaction de deux nouveaux articles sur ces sujets seront soumis à la commission pour être intégrés dans le nouveau cahier des charges.

Notre association a proposé par courrier aux nouveaux amodiataires nos coordonnées et une offre de service, faite aux adhérents.

Par retour du courrier apparaissent des éléments comme les contraintes d'accessibilités, l'importance des moyens à mettre en œuvre, l'ancrage en milieu marin.

L'ADDPMLT ne peut pas tout prévoir mais elle conseille aux futurs candidats qu'avant de se prononcer sur le choix d'un emplacement de prendre contact avec l'un de ses membres pour apprécier les contraintes possibles de chaque site (nature du sol, hauteur moyenne des marais, accessibilité pour les engins).

Nouvelles brèves

L'affaire des poteaux a eu son épilogue par un communiqué sans équivoque de la DDTM. Le service en charge du suivi des biocides au ministère de l'écologie fait part, dans un avis écrit, de la non interdiction actuelle du Korazit servant au traitement des bois et utilisé particulièrement pour la protection des poteaux en sapin des carrelets. Toutefois, son utilisation en milieu marin sera fort probablement interdite dans un proche avenir.



Il n'apparaît pas actuellement que cette interdiction puisse s'appliquer de manière rétroactive.

Et la DDTM ajoute : « dans l'éventualité de la future interdiction, il est ainsi conseillé aux amodiataires de n'utiliser que des bois non traités (le châtaigner ou les bois exotiques seront ainsi privilégiés) . Ils devront avant toute mise en œuvre alerter les entrepreneurs de leur responsabilité dans le cas d'usage non conforme.

Suite à cette nouvelle réglementation, l'association a décidé de se mettre à la recherche d'adresses de particuliers, propriétaires de forêt de châtaigniers ou d'entreprises forestières, susceptibles de fournir à la demande de poteaux pour la construction ou l'entretien de carrelets. L'affaire n'est pas simple, aucun d'entre eux n'étant prêt à assumer le coût d'un stockage pour d'éventuels clients et l'association n'ayant pas les reins assez solides pour envisager une telle éventualité. Mais la recherche et la réflexion continuent.

Événements climatiques

Les coups de vent se succèdent depuis le début de l'année et s'ils ont été jusque là supportables, on ne sait comment ils seront par la suite ; Alors, attention !! Avez vous enlevé votre filet et sécurisé au maximum votre ponton ?

Et avez-vous pensé à l'assurer ?

LE BONHEUR EST DANS LE CARRELET

Les mouettes, les carrelets, symboles forts de la Charente Maritime.

Fier, bien planté sur ses longues perches, le carrelet s'avance sur le large, sur l'horizon qui fascine.

Le treuil, le filet, le définissent comme moyen de pêche. Certes ! Mais est-ce seulement cela ?

Par un matin de printemps, une plaisante douceur ensoleillée m'éclaira dès mon arrivée. La brise portait les senteurs iodées du large, l'estran étant encore découvert. Je préparais alors un solide «casse-croûte» de rillons arrosé d'un Chardonnay Charentais.

Puis attendant le flux, contre toute attente à notre époque, je sortis non pas un iphone, un smart-phone, un machin phone mais..... surprise, un livre de Rudyark Kipling : Kim, sachant que devant moi au bout de l'océan se trouvait cette inde mystique aux multiples cultures. Je rêvais !

Puis avec le flux, les premières montées de carrelet. Oh !un, non ! deux « meuils » Quel plaisir.

Enfin la famille arriva.

Ah ! le rire des enfants ; leur émerveillement.....

Qu'en pensez-vous ?

Dans ce monde brutal ou le culte de la finance perd toute sa raison, ici, il nous reste ce refuge.

Le bonheur est dans le carrelet.

J P HENRIET

Attention : le bonheur est exclusivement réservé aux membres de l'association ; adhérez au bonheur « carrelets-charentais@..... »

Étude du CREAA sur l'alose



Guy Pontezière notre dévoué membre du Conseil d'administration et grand pêcheur d'Aloses, répondant à la demande du CREAA (centre régional d'expérimentation aquacole) a été mis en relation avec le responsable de la cellule des poissons migrateurs, Eric Buard, qui est à la recherche de renseignements sur les déplacements de l'alose dans nos eaux charentaises. Des documents intéressants nous ont été fournis mais leur volume ne nous permet pas de les reproduire dans notre écho. Par contre, pour ceux que ça intéresse, ils ont été mis en ligne sur notre site et Eric Buard viendra en personne les présenter lors de notre AG.



CR du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni au domicile du président à Port des Barques ; étaient absents Mme Colette Bellouard, MM. Gouineau, Desforges et Haury.

Au cours de cette séance le secrétaire a donné le compte rendu de la commission d'attribution où 20 emplacements sur 22 ont été réaffectés pour 79 demandes. La DDTM a envisagé de changer le protocole, compte tenu que pour les installations existantes un accord entre l'ancien propriétaire et le preneur ne doit pas introduire une priorité lors de l'attribution, une étude sera menée rapidement à cet effet.

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de Monsieur Haury pour raison de santé, et demande à ses membres de mener une prospection pour trouver des volontaires capables de nous aider dans nos travaux.

Une étude du CREA sur la présence de l'alose interpelle notre président qui voit là une possibilité d'être classé « association d'utilité publique » et charge M. Pontezière de prendre contact auprès de M. Bruard.

Le conseil d'administration décide d'ajourner sa participation « au réseau du patrimoine Aunis Saintonge » dont les activités coûteuses n'apportent rien à notre association.

« La nuit des carrelets » dont la dernière édition en juin n'a pas drainé le potentiel de spectateurs espérés suite au succès de la première édition sera en stand by en 2016 : les organisateurs ayant de la peine à trouver des participants financiers.

Suite aux différents contacts du président ; l'AG 2016 se déroulera le 19 mars au Château d'Oléron dont le maire, M. Michel Parent, nous invite à étrenner sa nouvelle salle.

Le président informe le conseil d'une action écrite auprès du Conseil Départemental pour renouveler notre volonté d'être classé au patrimoine de la Charente Maritime, et complète sa démarche par une demande de subvention.

Annonces

Publicités :

- La société ROUGIER (scierie) Z.A. LUCHE 17170 SAINT JEAN de LIVERSAY tel 05 46 01 84 11
se propose de fournir des poteaux en châtaigner embase de 3 5 cm longueur supérieur à 10m.

Mme Monique Dubois recherche un carrelet à St Palais - monique.dubois45@orange.fr

- Demande M. Gérard GADY, 18 rue de l'Ecluse 17200 ROYAN tel 06 76 46 76 53 souhaite acheter une installation ou s'associer avec un propriétaire volontaire.

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.

La recette de Tante Yvonne : Coquilles St Jacques flambées au cognac ou whisky et leur fondue de poireaux.

30 noix de St Jacques, 3 blanc de poireaux, 250g de beurre demi sel, 40cl de crème fraîche épaisse, 4 cl de cognac ou whisky, ciboulette jus de citron.

Émincer les poireaux en très fines lamelles les faire revenir dans 100g de beurre, ajouter le jus de citron et 20cl de crème fraîche, réserver au chaud.

Faire revenir les noix de St Jacques au beurre, les retirer lorsqu'elles sont dorées et les flamber.

Les remettre au feu avec le reste de crème et déglacer, servir avec la fondue de poireaux saupoudrer de ciboulette

Bon appétit Tante Yvonne

Cocktail des carrelets
Les mises en bouche de Françoise

Menus

Menu Terre

Entrée

Terrine de lapin aux pruneaux, compotee d'oignons au vin rouge et salade aux noix jambon sec

Plat

Magret de 3 heures, poêlée de grenailles et champignons à la crème et moutarde à l'ancienne

Menu Mer

Entrée

Assiette de la mer : 3 huîtres, crevettes et bulots

Plat

Marmite de saumon et dos de cabillaud aux légumes, semoule aromatisée ou riz sauvage

Fromages

Assiette gourmande

moelleux à l'orange confite, croustillant chocolat praliné, rocher coco, panna cotta au coulis de mangue

Ces menu comprennent : le pain, l'eau minérale, le vin à raison de 2 verres par personne

Réservations

M. réserve :

Menu terre - Nombre : x 25,50 = Euros

Menu mer - Nombre : x 25,50 = Euros

Envoyer les réservations à P. Bellouard 16 rue de la résistance Serigny 17230 Andilly, avec un chèque à l'ordre de "ADDPMLT" avant le 27 février.



L'A.D.D.P.M.L.T. existe par l'adhésion de ses membres.

Le coût annuel de l'adhésion est de 20€. Pour nous rejoindre remplissez le formulaire ci-dessous.

Il est souhaitable que les adhésions soient réglées avant l'assemblée générale afin de faciliter l'accueil.

Il est important qu'à l'issue de l'AG, vous soyez à jour de vos cotisations pour bénéficier de l'envoi de notre publication trimestrielle «L'Écho des Estuaires»

Pour cela envoyer vos chèques d'adhésion et de repas distincts à l'ordre de l'ADDPMLT.

Le timbre vous sera envoyé dès réception de cette fiche accompagnée du chèque adressés au secrétaire : P. Bellouard 16 rue de la résistance Serigny 17230 Andilly

Nom :, Prénom : ,

Association (éventuellement) :

Téléphone : , Portable : ,

Adresse courriel :

Type de pêche pratiquée :

❑ Pêche à pieds , ❑ Pêche au carrelet sur ponton, ❑ Pêche au carrelet embarqué

N° de l'AOT : , Lieu dit de pêche :

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Objet : Convocation Assemblée Générale Ordinaire

Madame, Monsieur les adhérents,

Vous êtes invités à assister à notre Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra cette année dans la salle de spectacle de la citadelle du Château d'Oléron, le

Samedi 19 mars

- Notre réunion débutera à 9h30 précise
- Les feuilles de présence seront ouvertes dès 8h30.

Ordre du jour :

- Mots d'accueil de Mr Le maire du Château d'Oléron
- Rapport moral, d'activité et financier
- Renouvellement du CA
- CR de la commission d'attribution des emplacements
- Problème des poteaux
- Classement des carrelets
- Fédération des associations de carrelet
- Migration de l'Alose. Exposé de Eric Buard du CREAA
- Questions diverses, échange avec la salle

Jean Louis Martin

Président

Ci-dessous un pouvoir à remplir et à retourner pour vous représenter en cas d'indisponibilité à P. Bellouard 16 rue de la résistance Serigny 17230 Andilly.

.....

Je soussigné

Nom....., Prénom.....

Donne pouvoir à

Nom, Prénom

Pour me représenter à l'Assemblée Générale des Carrelets Charentais le 19 mars 2016

Date et Signature